

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

***Syndicat Intercommunal pour les
Télécommunications et les
Prestations Informatiques***

Table des matières

EDITO	1
L'ORGANISATION DU SITPI	2
Le Comité Syndical 2023 (au 31 décembre 2023)	2
Les réunions du Comité Syndical.....	3
Les organes de gouvernance	4
Les périodes clés du SITPI DE 2014 à aujourd'hui	4
Les agents du SITPI : une équipe au service des collectivités	5
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023	6
Adhésions de quatre nouvelles communes	6
Le SITPI de nouveau récompensé du label « Territoire Numérique Libre »	6
Nouveaux locaux	6
Avancement du plan de mandat 2022-2026.....	7
Nouvelle méthodologie de projet	8
Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.....	8
LES ACTIVITES DU SITPI	9
Assistance aux utilisateurs – Qualité de service.....	9
Les Groupes Métiers et les Ateliers Thématiques.....	11
LES COMPETENCES EXERCEES PAR LE SITPI	12
Gestion des ressources humaines – Ciril – Civil DAA	12
Gestion financière – Ciril – Civil Finances.....	12
Gestion du réseau des bibliothèques – Archimed - Syracuse	12
Gestion des élections – Ciril – Civil Elections	13
Gestion des délibérations – Adullact – Webdelib et i-Délibre	13
Gestion des activités population – Arpège – Concerto Opus.....	13
Gestion des procédures de marché public - MarcoWeb.....	13
Gestion de patrimoine – As Tech solutions – As Tech	13
Gestion électronique du courrier - Maarch.....	14
Système d'archivage électronique	14
Gestion des infrastructures techniques du SITPI	14
VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF	15
Les évolutions budgétaires récentes.....	15
Répartition des recettes.....	15
Répartition des dépenses.....	16
Comptes administratifs 2023 (budget principal et budget annexe)	17
Evolution des recettes du budget principal	18
Evolution des dépenses du budget principal	19
Evolution du budget annexe « prestations de services ».....	20
ANNEXES : Comptes Administratifs	21

EDITO



Chers adhérents, chers collègues,

L'année 2023 a marqué une étape cruciale dans l'évolution du SITPI. Elle a été jalonnée de défis, d'innovations, et surtout de réussites, consolidant notre position en tant qu'acteur clé dans le domaine des services numériques du territoire. Elle a surtout vu passer les collectivités adhérentes de 3 à 7 après être restées pendant des années à 4. Je remercie chaleureusement les élus et techniciens de ces nouvelles villes pour leur confiance. De même, je tiens à rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui ont œuvré dans nos villes et au SITPI pour que cet élargissement devienne une réalité.

Au cœur de notre mission, l'amélioration continue des infrastructures informatiques et la fourniture de prestations informatiques de qualité ont guidé chacune de nos actions. Cette année encore, nous avons su répondre aux besoins croissants des communes en matière de systèmes d'information et de transformation numérique.

L'année 2023 a non seulement été celle de la consolidation, mais aussi de la préparation de l'avenir. Nous avons initié de nouveaux projets ambitieux qui verront le jour dans les années à venir et notamment celui du futur siège du syndicat.

L'année 2024 s'annonce riche en défis et en opportunités. Nous continuerons à œuvrer avec la même détermination pour offrir des services numériques à la hauteur des attentes de nos collectivités alors même que le SITPI connaît un nouvel élargissement, en plaçant toujours l'intérêt collectif au cœur de nos actions.

L'avenir du syndicat est prometteur, et je suis convaincu que nous saurons répondre aux attentes de nos membres avec toujours plus d'innovation et d'efficacité.

*Sam Toscano
Président du SITPI*

L'ORGANISATION DU SITPI

Le Comité Syndical 2023 (au 31 décembre 2023)

LE PRESIDENT



Sam Toscano
1^{er} adjoint au maire
Pont-de-Claix

LE 1^{er} VICE-PRESIDENT



Aurélien Farge
Maire-adjoint
Echirolles

LE 2^{ème} VICE-PRESIDENT



Franck Longo
Maire
Fontaine

LES CONSEILLERS SYNDICAUX



Laetitia Rabih
Maire-adjointe
Echirolles



Anne-Sophie Chardon
Maire-adjointe
Fontaine



Daniel Besson
Maire-adjoint
Echirolles



Frédéric Quantin
Conseiller municipal
Fontaine



Saïd Qezbour
Conseiller municipal
Echirolles



Mebrok Boukersi
Maire-adjoint
Pont-de-Claix

A partir du 14 décembre 2024

(1^{er} comité syndical après l'adhésion de Seyssins et Saint-Egrève au SITPI)



Emmanuel Courraud
Conseiller municipal
Seyssins



Laurent Chatelain
Conseiller municipal
Seyssins



Jean-Gaëtan Cognard
Conseiller municipal
Saint-Egrève



Pascal Metton
Conseiller municipal
Saint-Egrève

Les réunions du Comité Syndical

Le Comité Syndical du SITPI s'est réuni en séance plénière à six reprises au cours de l'année 2023 :

- Le 16 février
 - Débat d'orientations budgétaires 2023
 - Création de l'option « réseau des bibliothèques »
 - Création de l'option « système d'information de gestion des élections »
 - Mise en place du Forfait Mobilité Durable
 - Assurance statutaire
 - Remboursement de charges du budget annexe « prestation de services » au budget principal
 - Décision modificative n°3 sur le budget annexe « prestations de services »
 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Le 30 mars
 - Adoption du Règlement des Options
 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe « prestations de services »
 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 du budget principal
 - Budget primitif du budget annexe « prestations de service » pour l'exercice 2023
 - Budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023
 - Création d'un poste de livreur
 - Modification du règlement du télétravail
- Le 11 mai
 - Proposition d'adhésion des communes de Claix, Saint-Egrève, Seyssinet-Pariset et Seyssins au SITPI
 - Modification des statuts du syndicat
- Le 22 juin
 - Compte de gestion 2022 du budget annexe « prestations de services »
 - Compte de gestion 2022 du budget principal
 - Élection d'un président de séance pour le vote des Comptes Administratifs
 - Compte administratif 2022 du budget annexe « prestations de services »
 - Compte administratif 2022 du budget principal
 - Convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour la désignation d'un référent déontologue pour les élus du syndicat
- Le 21 septembre
 - Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes
 - Modification du Règlement des Options
 - Décision modificative n°1 du budget principal
 - Convention de participation de la ville de Saint-Martin-d'Hères au réseau des bibliothèques du SITPI
 - Extension des durées d'amortissement
 - Modification du tableau des effectifs
- Le 14 décembre
 - Transfert du budget annexe vers le budget principal
 - Décision modificative n°2 du budget principal
 - Décision modificative n°1 du budget annexe "prestations de service"
 - Revalorisation de l'indemnisation des frais de mission
 - Attribution d'un véhicule de fonction au Directeur Général des Services
 - Convention d'adhésion du SITPI au GFU (Groupe Fermé d'Utilisateur) Métropolitain

Les organes de gouvernance

La gouvernance du SITPI, définie dans ses statuts, s'articule autour de deux instances composées de conseillers municipaux délégués par leur commune, et du Président :

- le Comité Syndical, organe délibérant du SITPI, composé de délégués élus par conseils municipaux des collectivités membres,
- le Bureau, élu par les délégués du comité Syndical en début de mandat, est composé du Président et de vice-présidents dont le nombre est déterminé par le Comité Syndical.
- le Président, organe exécutif du Syndicat, est chargé de l'administration du syndicat, prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical, ordonne les dépenses et exécute les recettes du syndicat.

Les périodes clés du SITPI DE 2014 à aujourd'hui

2014-2020 : Stabiliser, étendre ses compétences et réfléchir à l'avenir

Etude sur les possibilités d'extension de la mutualisation au sein du SITPI, montrant l'intérêt de développer le SITPI, tant en matière de nouvelles compétences qu'en nombre de collectivités adhérentes.

Ajout de nouvelles compétences « socle » : Opendata, Système d'archivage électronique

Création de nouveaux pactes de service et financiers (As-Tech, Marco-Web, idéalibre)

Prise de contact avec des communes intéressées par l'offre du SITPI, se concrétisant par des conventions d'hébergement et d'assistance des logiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines des communes de Seyssinet-Pariset et Saint-Egrève.

Réflexion sur une refonte des statuts du syndicat (modalités d'adhésion, financement, ...) en vue de simplifier l'adhésion d'autres communes

2020-2023 : Les grands changements

Retrait de la ville de Saint-Martin-d'Hères du SITPI au 1^{er} novembre 2022

Mise en place d'une convention d'hébergement et d'assistance avec Meylan pour le logiciel de gestion des ressources humaines.

Fin des conventions avec les communes de Saint-Egrève et Seyssinet-Pariset, remplacées par des marchés.

Finalisation du plan de mandat 2022-2026 définissant les axes de développement et les scénarios associés.

Nouveaux statuts du SITPI permettant une plus grande ouverture à de nouvelles communes, et suscitant des vœux d'adhésion de la part de plusieurs communes.

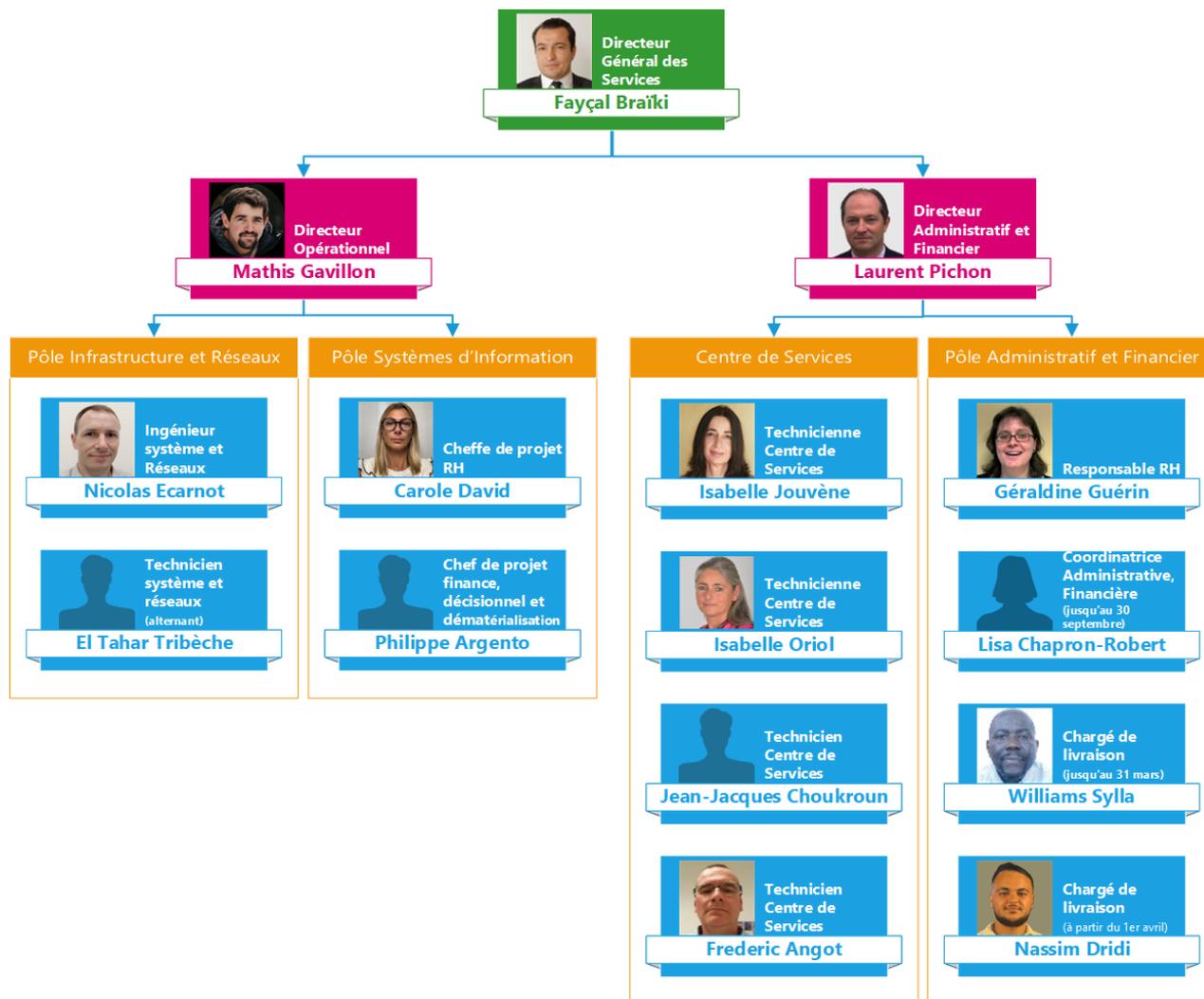
Adhésion au SITPI des communes de Saint-Egrève et Seyssins le 1^{er} octobre 2023.

Adhésion au SITPI des communes de Seyssinet-Pariset et Claix le 1^{er} janvier 2024.

Les agents du SITPI : une équipe au service des collectivités

L'effectif du SITPI a peu évolué au cours de l'année 2023, avec une stabilité dans les équipes opérationnelles, et deux changements au pôle administratif, avec le remplacement du livreur parti à la retraite en début d'année et le départ de l'agent en charge des finances, dont les fonctions ont été remplies en fin d'année grâce à une ressource fournie par le Centre de Gestion de l'Isère.

Le poste de technicien infrastructure et réseau est resté gelé pendant cette année, suppléé en partie par un alternant en poste depuis septembre 2022.



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

Adhésions de quatre nouvelles communes

Les nouveaux statuts votés fin 2022, avec un socle de compétences obligatoires recentré sur le cœur de métier du syndicat et un modèle économique plus dynamique et plus attractif, ont incité quatre communes à demander leur adhésion au SITPI, ce que les communes adhérentes et le SITPI ont accepté.

Pour deux de ces communes, Seyssinet-Pariset et Saint-Egrève, le changement a été purement administratif, celles-ci fonctionnant déjà avec le SITPI depuis plusieurs années. Pour les deux autres, Claix et Seyssins, cette adhésion entraîne des changements dans la gestion de certains de leurs systèmes d'informations : simple évolution des modes d'hébergement ou changement complet de logiciel. Les projets liés à ces changements s'étaleront entre la fin 2023 et 2024.

Le SITPI de nouveau récompensé du label « Territoire Numérique Libre »

Pour sa deuxième participation, le SITPI a été récompensé, en novembre 2023, du label « Territoire Numérique Libre », au niveau 4 avec cette année une palme « stratégie et mutualisation 100% libre ».



Ce label est une initiative de l'ADULLACT, soutenue par plusieurs associations et acteurs du logiciel libre. Une quarantaine de collectivités sont déjà labellisées « Territoire Numérique Libre ».

Le niveau 4 récompense une stratégie politique volontariste en faveur du Libre, des initiatives régulières en termes de développement et de communication, et l'implication de la collectivité dans une démarche d'ouverture des données publiques.



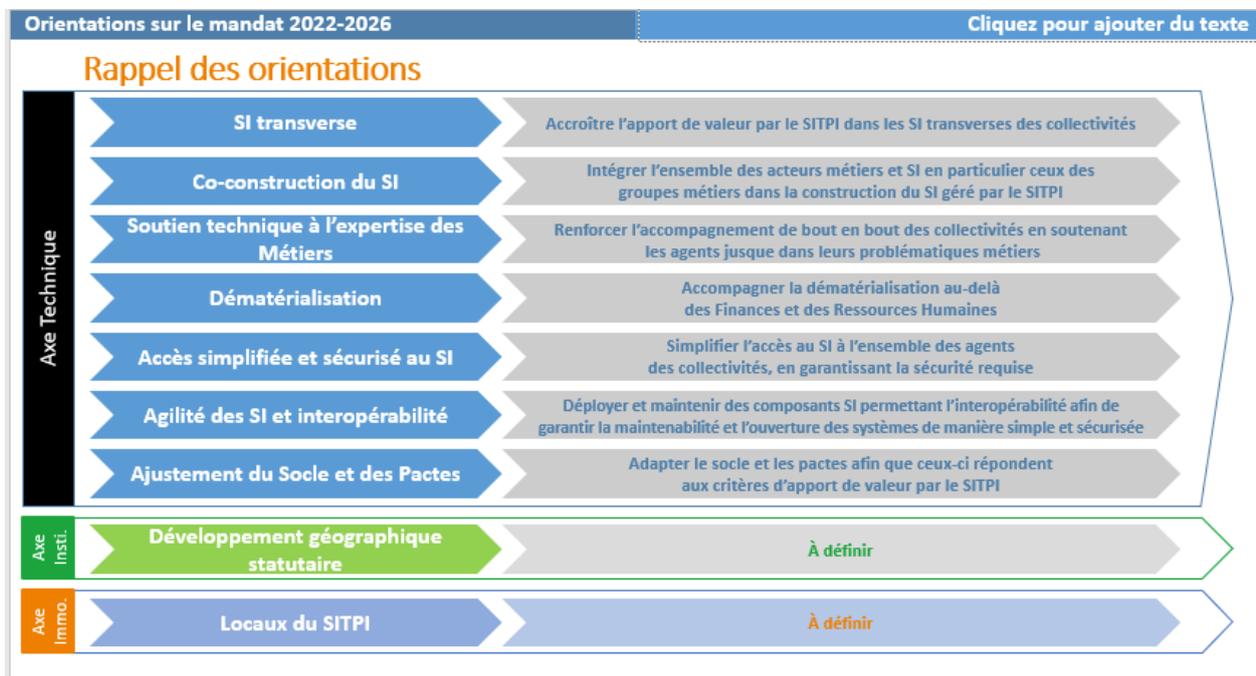
Nouveaux locaux

La décision de changer de locaux ayant été prise, l'année 2023 a permis de commencer le travail de réflexion sur le futur siège du syndicat : des éléments d'aide à la décision sur les différentes options (location, réhabilitation, construction) ont été préparés à l'attention des élus ; un cahier des charges à l'attention des villes adhérentes a été rédigé afin qu'elles puissent proposer de nouveaux locaux ; un travail sur la définition des besoins a été mené avec la participation active des agents.

Avancement du plan de mandat 2022-2026

Le plan de mandat est la feuille de route, l'acte fondateur de l'action d'une collectivité, le document stratégique dans lequel les priorités politiques d'une collectivité pour les années à venir sont clairement énoncées.

La rédaction du plan de mandat 2022-2026 a permis de dégager des propositions d'axes et d'orientations que souhaite se donner le SITPI.



Différents scénarios pour chacune de ces orientations ont ensuite été envisagés. Parmi ces scénarios a été choisi le scénario final et sa déclinaison opérationnelle sous forme de projets, dont la réalisation a commencé en 2022 et s'étalera jusqu'en 2026.

PLAN DE MANDAT 2022-2026

Réalisation au 31/12/2023

Orientation	Scénario	Projet	2022	2023	2024	2025	2026
SI transverse	S1.2	Evolution et maintien opérationnel du SI existant					
	S1.2	Etude et déploiement d'une plateforme Collaborative					
	S1.2	Etude et déploiement d'une Gestion Electronique du Courrier					
	S1.2	Etude et déploiement d'une Gestion Electronique de Documents ou Gestion Relations Usagers					
	S1.2	Label Territoire Numérique Libre					
Co-construction du SI	S2.1	Organisation des comités actuels					
	S2.1	Organisation des réunions (pactes, métier, spécifique)					
	S2.2	Communication sur le SI					
	S2.3	Clarification des processus existants sur la prise en compte des attentes et des évolutions					
Ajustement du Socle et des Pactes	S3.1	Formalisation du Socle et des Pactes (catalogue et niveau de service)					
	S3.2	Identification des conditions financières de sortie anticipée d'un Pacte					
Dématérialisation	S4.2	Renforcement de l'utilisation de la dématérialisation déjà mise en place et généralisation du déploiement sur toutes les collectivités					
	S4.2	Signature électronique des marchés					
	S4.2	Fiche de paie (coffre fort électronique)					
	S4.2	Promotion auprès des collectivités					
Accès simplifié et sécurisé au SI	S5.2	Applications-Connecteurs SSO					
	S5.2	Plateforme d'authentification SSO					
	S5.2	Accès au SI					
	S5.2	Connexion au GIX					
Soutien technique à l'expertise des Métiers	S6.2	Groupe Métier RH, FINANCES					
	S6.2	Groupe Métier Dématérialisation, Archivage, Télétransmission, Parapheur, Portail Enfance					
	S6.2	Groupe Métier Décisionnel, Gestion électronique du courrier, Gestion électronique de document					
Agilité des SI et interopérabilité	S7.2	Interopérabilité avec les applications des collectivités					
	S7.2	Généralisation du Bus PASTEL					
	S7.2	Authentification unique entre le portail des bibliothèques communales et la numéothèque métropolitaine					
	S7.2	Recherche fédérée					
	S7.2	Audit des pratiques RGI au SITPI					
Développement géographique statutaire	S8.2	Refonte des statuts					
Locaux du SITPI	S9.2	Acquisition et aménagement					
	S9.2	Déménagement					

Terminé
En cours
Non réalisé
Prévu

Nouvelle méthodologie de projet

En prévision de l'extension de périmètre du syndicat, et donc d'un nombre croissant de projets autour des systèmes d'information, une méthodologie de gestion de projets propre au SITPI a été développée grâce à un travail participatif des agents. Cette méthodologie permettra de mieux structurer le suivi des projets à venir.

Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a diligenté en 2022 un contrôle de la gestion du SITPI au cours des exercices 2017 et suivants.

Le rapport définitif de ce contrôle a été présenté lors du Comité Syndical du 21 septembre 2023. La gestion du SITPI a fait l'objet de six recommandations :

- 1. Achever la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans le respect de la réglementation applicable.*
- 2. Définir et appliquer un processus d'achat public conforme au droit applicable, notamment en matière de recensement des besoins.*
- 3. Établir les cartographies détaillées du système d'information et mettre à niveau les systèmes d'exploitation obsolètes dans les meilleurs délais.*
- 4. Clarifier les périmètres d'intervention respectifs du SITPI et des communes en se fondant sur le cœur de métier, par une matrice de répartition des tâches ou un document équivalent.*
- 5. Procéder à un diagnostic détaillé des vulnérabilités afin d'établir une cartographie des risques, élaborer une politique de sécurité et intégrer son pilotage aux instances stratégiques du syndicat.*
- 6. Améliorer l'analyse des coûts pour fiabiliser la tarification des services et garantir le respect du libre jeu de la concurrence lors de la fourniture de prestations.*

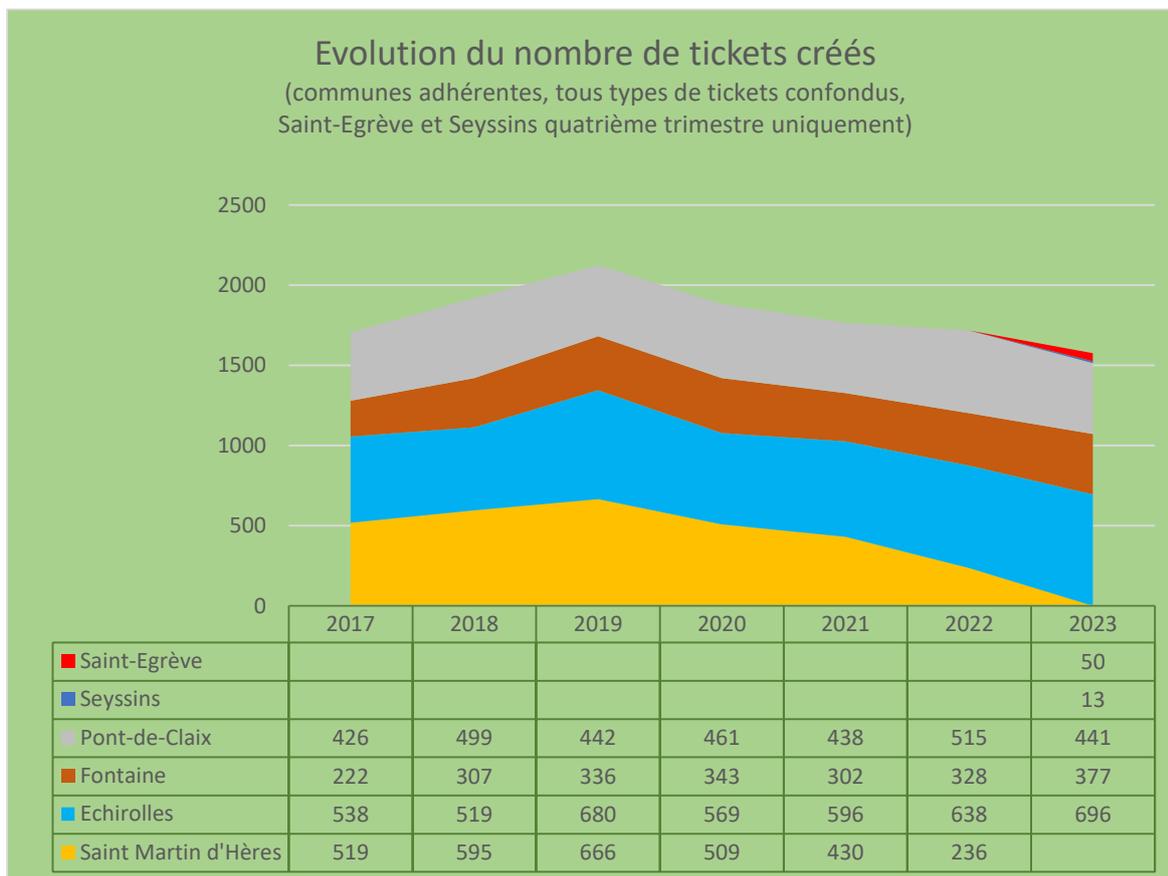
Certaines actions allant dans le sens de ces recommandations, en matière de cybersécurité notamment, étaient déjà en cours au moment où a débuté le contrôle. D'autres, comme la mise à niveau des systèmes d'exploitation et les cartographies du système d'information, étaient terminées au moment de la publication du rapport, mais ont tout de même fait l'objet d'une recommandation. Enfin la dernière recommandation est devenue caduque avec l'arrêt programmé des prestations de services délivrées par le SITPI : éditique fin 2022, arrêt des marchés avec Seyssinet-Pariset et Saint-Egrève suite à leur adhésion fin 2023, arrêt de la convention avec Meylan fin 2024.

Pour le reste, le SITPI a immédiatement pris en compte ces recommandations, qui lui permettront de renforcer sa démarche d'amélioration continue, tant dans les domaines techniques qu'administratifs ou financiers.

LES ACTIVITES DU SITPI

Assistance aux utilisateurs – Qualité de service

Le Centre de Services, composé de quatre techniciens polyvalents, a pu anticiper au cours de l'année 2023 la future montée en puissance des communes qui adhèrent entre fin 2023 et début 2024. La baisse du nombre de tickets, liée au départ de Saint-Martin-d'Hères fin 2022, n'a pas encore été compensée par la hausse liée à l'arrivée de ces nouvelles communes, dont seulement deux à partir du 1^{er} octobre 2023.

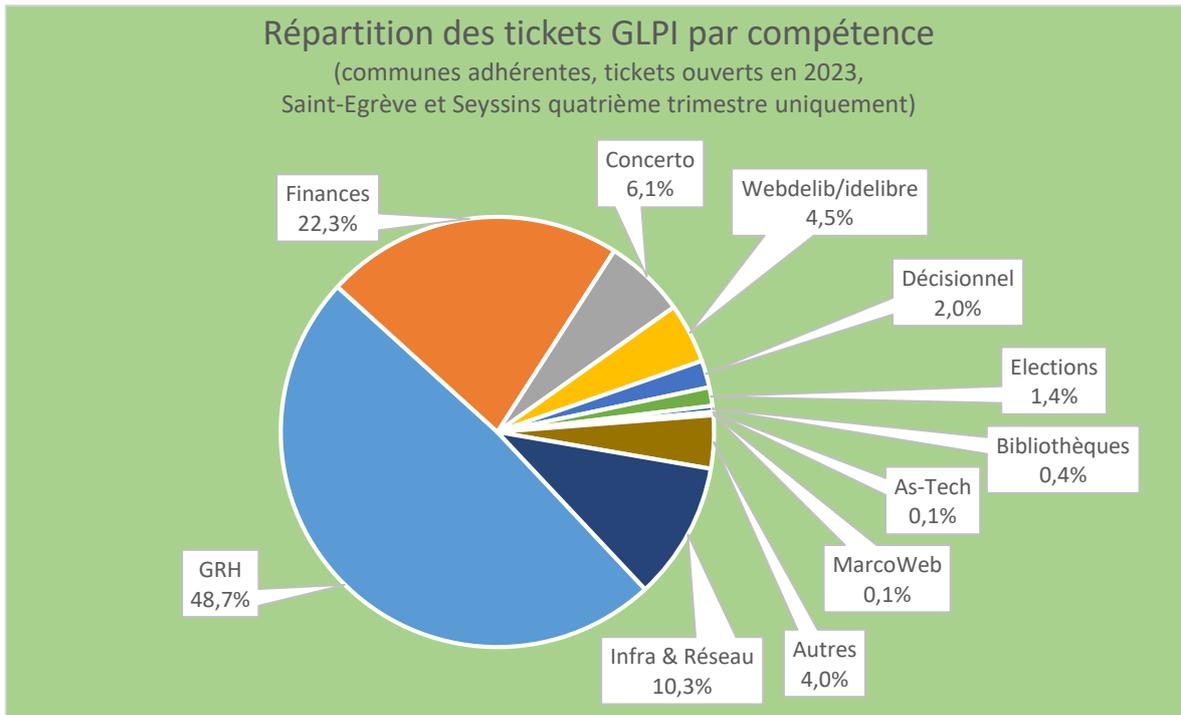


Ainsi, le nombre de tickets traités par le SITPI pour ses communes membres a diminué, passant de 1717 tickets en 2022 à 1577 en 2023 soit une baisse de -8,2%. Cependant, les tickets liés aux trois communes adhérentes à la fois en 2022 et 2023 ont augmenté de 2,2%, passant de 1481 à 1514.

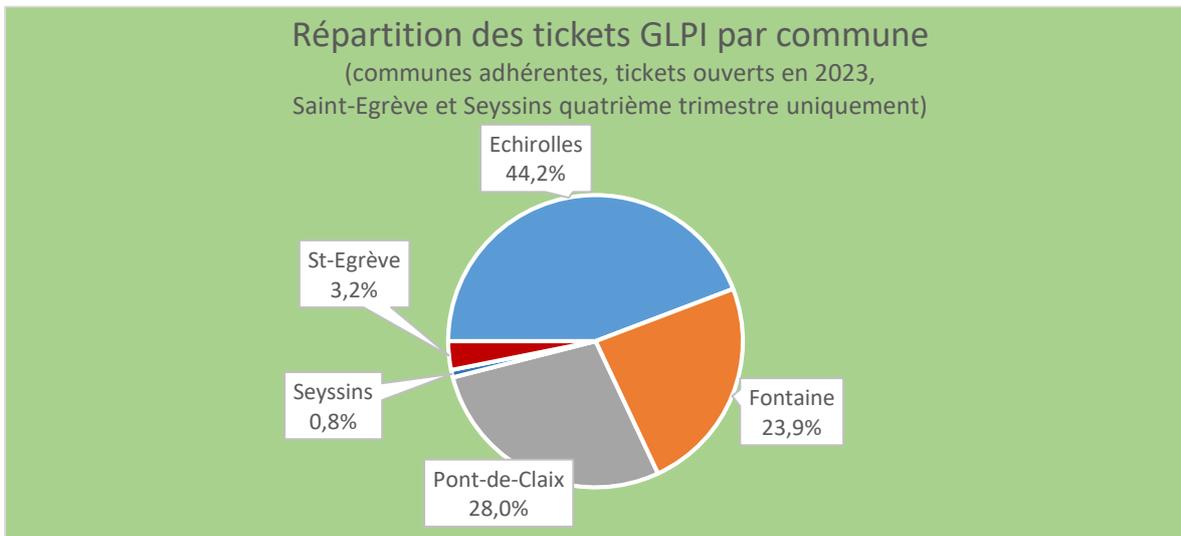
Deux raisons peuvent expliquer cette hausse :

- le passage des communes à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, qui a entraîné un nombre plus important de tickets concernant l'application de gestion financière et, dans une moindre mesure, de l'application de gestion des ressources humaines, au début de l'année 2023,
- la montée en puissance de l'assistance sur l'application Concerto en fin d'année 2023.

Les applications générant de loin le plus de tickets sont les systèmes d'information RH et Finances. Les tickets relatifs à l'infrastructure représentent 10% des demandes à l'assistance.



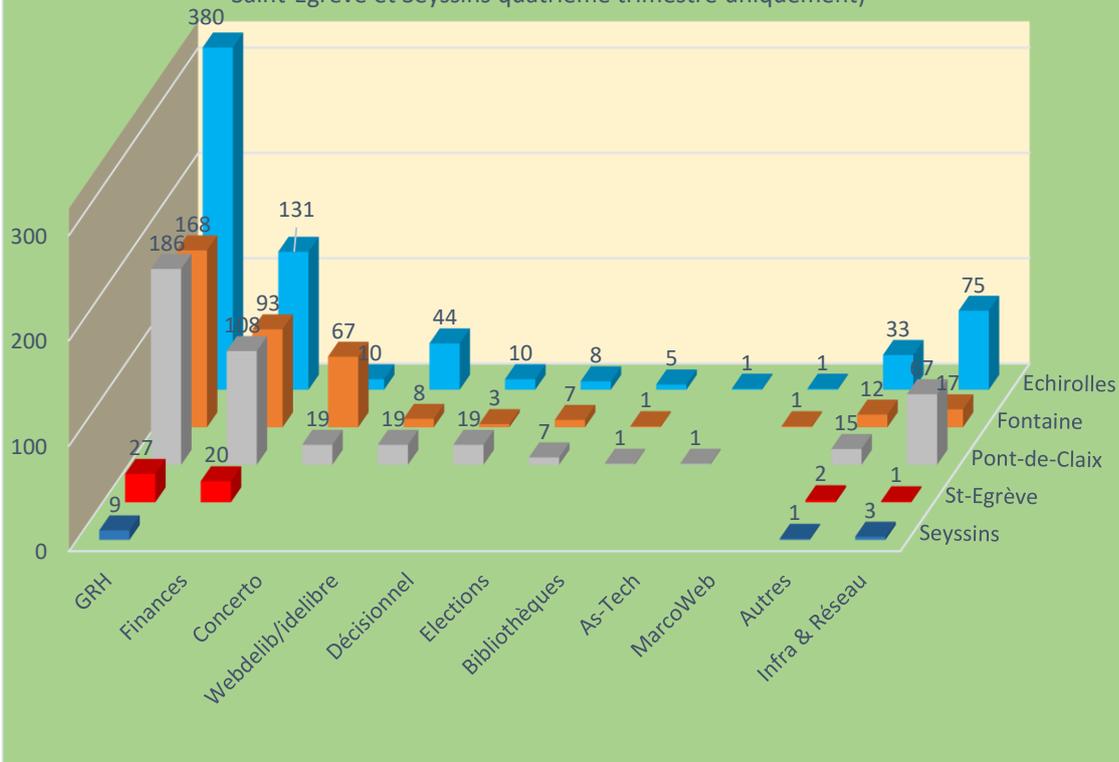
La répartition par communes adhérentes montre une absence de corrélation entre la taille de la commune et le nombre de tickets, ce qui justifie pleinement la mise en place, avec les statuts 2023 du SITPI, d'une part de contingent liée à l'activité générée par chaque commune.



L'impact de l'arrivée des communes nouvellement adhérentes reste limité, il se fera ressentir sur l'exercice 2024.

Nombre de tickets GLPI par compétence et par collectivité

(communes adhérentes, tickets ouverts en 2023, Saint-Egrève et Seyssins quatrième trimestre uniquement)



Les Groupes Métiers et les Ateliers Thématiques

Le SITPI organise depuis plusieurs années des « groupes métiers » et des « ateliers thématiques » réunissant les services des communes autour d'une même application, et par extension autour d'un même métier. Ce partage de connaissances et d'expériences va au-delà de la simple utilisation des logiciels. Il permet un échange de pratique cher aux professionnels, et une capacité d'anticipation des évolutions tant techniques que réglementaires.

Aux traditionnels groupes métiers RH et Finances, et aux groupes de travail liés au réseau des bibliothèques, se sont ajoutés en 2023 des groupes métier sur les applications Concerto et Webdelib.

LES COMPETENCES EXERCEES PAR LE SITPI

Gestion des ressources humaines – Ciril – Civil DAA

La migration vers la maquette budgétaire M57 pour l'ensemble des collectivités du SITPI au 1^{er} janvier 2023 -pour le SIM fin janvier-, et ses implications sur la comptabilité liée aux ressources humaines, a eu des répercussions mineures sur l'assistance RH.

Le module Prévisions budgétaires a été activé pour la commune de Saint-Egrève

L'intégration des instances RH de Seyssins et Claix s'est effectuée sans encombre lors des derniers mois de 2023.

Deux groupes métier RH ont été organisés en mai et novembre 2023.

Trois ateliers ont été organisés : ODOO (gestion du recrutement), DSN et mandatement.

13 mises à jour réglementaires et 4 correctifs ont été installés au cours de l'année.

Une option « réalisation des paies » a été créée afin de séparer ces activités qui sont réalisées en interne par les communes nouvellement adhérentes.

Les instances CIRIL GF et RH des six collectivités historiques (FON/ECH/PDC/SIM/RMP/SITPI) ont été migrées vers de nouveaux environnements technique au début 2023

Une formation « nouvel arrivant » a été délivrée en septembre.

Gestion financière – Ciril – Civil Finances

La migration vers la maquette budgétaire M57 avait été préparée en 2022 pour permettre à l'ensemble des collectivités du SITPI de migrer au 1^{er} janvier 2023. La suite de cette migration a eu des répercussions mineures sur l'assistance finance.

Plusieurs projets ont été conduits au cours de cette période, dont en particulier :

- la migration des instances CIRIL GF et RH
- la mise à disposition et la mise à jour régulière des documentations de Ciril dans l'interface Civil GF des utilisateurs
- la préparation de l'accueil d'une nouvelle commune, Claix

L'application a été mise à jour quatre fois au cours de l'année, dont le passage à la v8 en mars.

La participation régulière aux rencontres de l'ACPUSI (association des utilisateurs des applications de Ciril) permet de transmettre à l'éditeur les demandes d'amélioration des communes.

Quatre groupes métier ont été organisés en février, juin, septembre et décembre.

Gestion du réseau des bibliothèques – Archimed - Syracuse

Le SITPI a continué d'assurer son activité de gestion des prêts inter-bibliothèques, avec la navette quatre jours par semaine. L'agent assurant les livraisons est parti à la retraite en mars 2023. Un agent a été recruté pour le remplacer dès le 1^{er} avril. Comme précédemment, les périodes d'absence du livreur attitré ont été gérées grâce au recours à de l'intérim, afin de ne pas perturber le service fourni aux usagers des bibliothèques.

Le véhicule de livraison, âgé de 15 ans, a été remplacé par un véhicule électrique, réaffirmant la volonté du SITPI de mettre en place une démarche éco-responsable.

Les groupes SIGB (système d'information de gestion de bibliothèque) et Portail se réunissent régulièrement environ 1 fois tous les 2 mois.

A la demande des bibliothèques, le système d'enrichissement des notices Electre a remplacé Zebris en janvier 2023.

Deux mises à jour ont été installées en février et juillet.

Gestion des élections – Ciril – Civil Elections

Aucune élection ne s'est déroulée au scrutin public en 2023. L'activité s'est donc limitée pour les communes à la gestion au fil de l'eau des listes électorales.

Deux mises à jour ont été installées.

Gestion des délibérations – Adullact – Webdelib et i-Délibre

Une instance de ces deux applications a été démarrée pour le CCAS de Fontaine en septembre 2023.

Une formation pour Pont-de-Claix et le CCAS de Fontaine a été organisée par le SITPI.

Un groupe métier sur Webdelib a été organisé le 3/07/23.

La mise à jour 7.0.2 de webdelib a été installée en octobre 2023.

Gestion des activités population – Arpège – Concerto Opus

L'assistance Concerto, qui avait eu du mal à démarrer l'année précédente, a été plus régulièrement mobilisée par les communes utilisatrices. Deux agents du Centre de Service prennent désormais part à cette activité, avec également la mise en place de projets, à la demande des communes, qui s'étaleront sur l'année 2024.

Des sessions de formation ont été organisées en fin d'année, et se prolongeront sur 2024.

Différents projets ont démarré fin 2023 et s'étaleront sur 2024 : mise en place d'une base documentaire, utilisation de l'Espace Citoyen Premium pour deux services de la ville d'Echirolles, prépaiement pour la ville de Fontaine.

Quatre groupes métier ont été organisés en mai, septembre et novembre.

Trois mises à jour ont été installées en juin, août et novembre.

Gestion des procédures de marché public - MarcoWeb

Le SITPI assure l'hébergement de l'application et les relations avec l'éditeur. Il n'assure pas de fonction technique ou d'assistance.

A la demande de l'éditeur, ce logiciel, précédemment installé sur les serveurs du SITPI, a été transféré sur les systèmes de l'éditeur, en mode « SaaS » (Software as a Service, logiciel en tant que service) en fin d'année.

Gestion de patrimoine – As Tech solutions – As Tech

L'application As-Tech est hébergée au SITPI, mais l'assistance passe en direct chez l'éditeur.

Une des deux communes utilisatrices de cette application a souhaité changer de logiciel. L'autre commune ayant souhaité conserver cette application, elle ne peut plus faire l'objet d'une option de mutualisation et a donc été arrêtée fin 2023.

Opendata

Avec l'accord des communes, le SITPI propose de déposer sur une plateforme de données ouvertes les données disponibles en provenance de certaines applications opérées par le SITPI.

Une option « Opendata » a été créée afin de permettre aux communes nouvellement adhérentes de se positionner sur cette offre de service.

Gestion électronique du courrier - Maarch

Au cours d'une année 2023 qui a vu le SITPI et les villes concernées être en mode projet, l'application a été déployée à Echirolles et Fontaine. Ce déploiement a fortement sollicité le SITPI et les services courrier des villes concernées pour ce qui relève de l'installation, du paramétrage, des formations et de la mise en production.

Le SITPI assure depuis l'hébergement de l'application et les relations avec l'éditeur. Il n'assure pas de fonction technique ou d'assistance.

Système d'archivage électronique

Un système d'archivage électronique est opérationnel au SITPI depuis 2022. Il permet aux communes qui le souhaitent d'archiver certains documents nativement numériques liés aux applications RH et finances, de manière sécurisée et dans le respect de la réglementation.

Une option « SAE » a été créée afin de permettre aux communes nouvellement adhérentes de se positionner sur cette offre de service.

Le SITPI assure l'hébergement de l'application et les relations avec l'éditeur. Il n'assure pas de fonction technique ou d'assistance.

Gestion des infrastructures techniques du SITPI

L'année 2023 a été marquée par trois thématiques majeures : l'arrivée de nouvelles collectivités, la poursuite de la modernisation de l'infrastructure et l'industrialisation de nos processus

Dans le cadre de l'arrivée des nouvelles collectivités, le SITPI a accompagné la migration des systèmes d'informations des villes concernées sur le plan technique avec notamment le pilotage de la mise en œuvre du lien fibre optique entre les collectivités concernées et le SITPI, et le transfert des données hébergées par les collectivités vers le SITPI.

Deux projets majeurs participants à la modernisation de l'infrastructure du SITPI avaient été ciblés pour cette année : le remplacement du pare-feu arrivant en fin de vie, et la sortie du modèle actuel d'interconnexion à Internet (via un prestataire) pour que le SITPI devienne son propre fournisseur d'accès à Internet.

Ces deux projets n'ont pu se concrétiser en 2023. Néanmoins un travail conséquent de refonte de l'architecture réseau a été réalisé afin de simplifier la mise en œuvre de ces deux projets en 2024. Cela s'est notamment concrétisé par une simplification du fonctionnement du cœur de réseau du SITPI, une amélioration de sa supervision et le retrait d'un certain nombre d'équipements réseaux devenus obsolètes.

Le maintien en condition du parc informatique du SITPI reste une part importante de l'activité du pôle Infrastructure et Réseaux. Dans ce cadre, il intervient à trois niveaux :

- les interventions lors d'incidents techniques,
- les mises à jour sur les services d'infrastructure et sur les logiciels métiers,
- le suivi quotidien des processus de sauvegarde, de supervision, de conformité des environnements techniques.

Le sujet transverse de l'industrialisation des processus internes, s'appuyant sur l'outil Ansible, qui avait été initié en 2022, s'est accéléré en 2023. L'utilisation de cet outil a pour objectif :

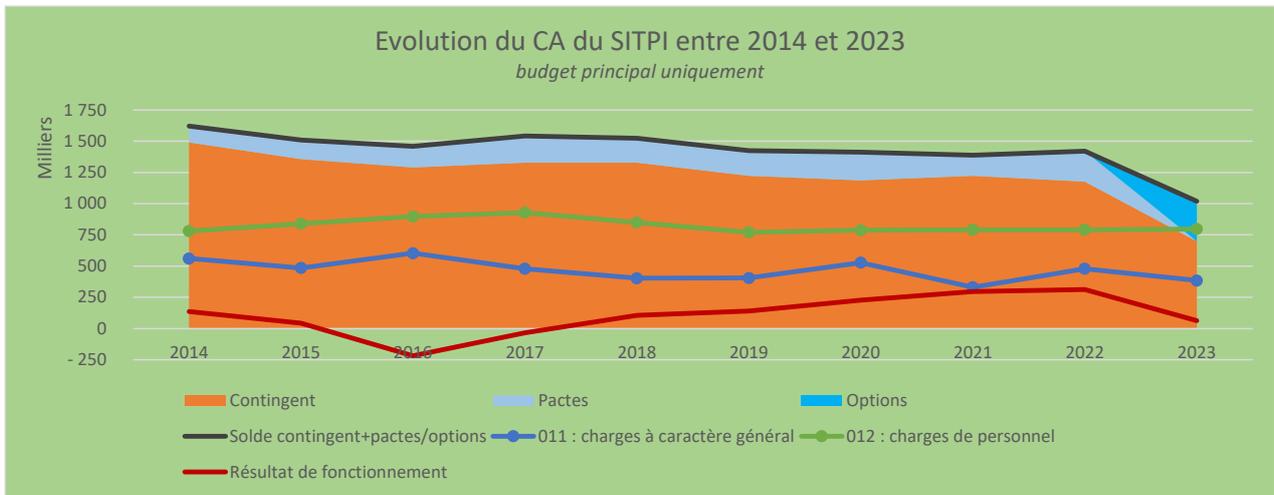
- d'automatiser les actions redondantes et chronophages,
- de rendre plus robuste les processus et simplifier leur déploiement à grande échelle,
- d'améliorer le partage d'information au sein du pôle.

L'augmentation du nombre de systèmes d'information proposés par le SITPI mais aussi du nombre de collectivités adhérentes rend cette thématique de plus en plus importante.

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Les évolutions budgétaires récentes

Les finances du syndicat restent saines, avec un contrôle strict des dépenses, l'utilisation dès que possible de logiciels libres et la réduction des coûts liée à la mutualisation.

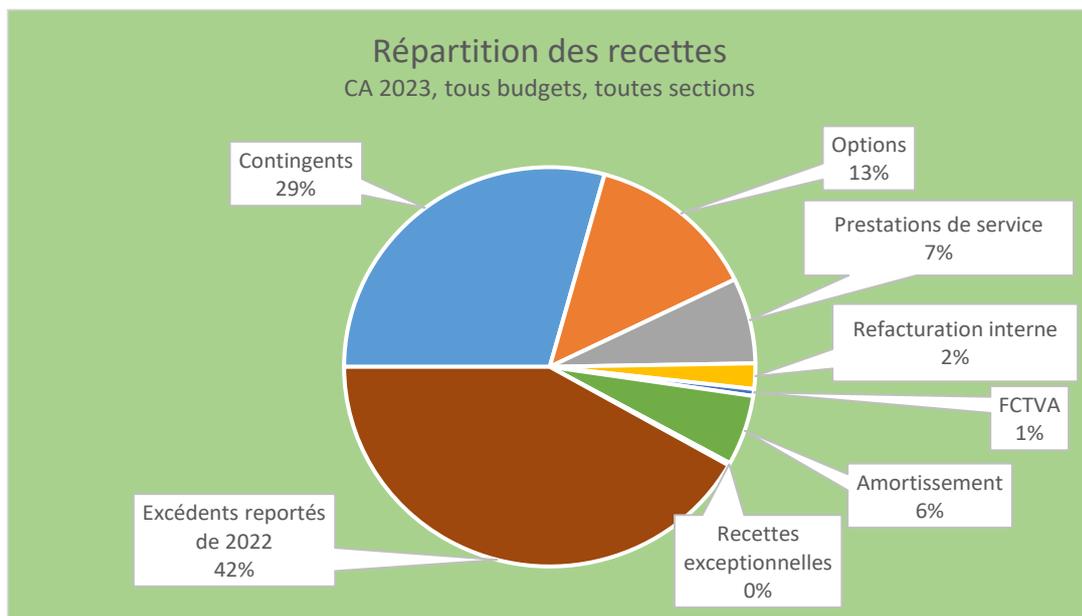


La baisse des contingents, liée au départ de Saint-Martin-d'Hères, n'est que très partiellement compensée par de nouvelles cotisations. Cette baisse, transitoire dans l'attente de l'arrivée en année pleine des quatre nouvelles communes adhérentes, est compensée par l'utilisation des excédents de fonctionnement 2022, se traduisant par la baisse du résultat de fonctionnement.

Les options remplacent les pactes à partir du 1^{er} janvier 2023. Du fait des nouveaux statuts, certaines compétences qui étaient prises en compte dans le socle font désormais l'objet d'une option, ce qui explique une partie de la diminution des recettes des contingents ainsi que la hausse des recettes des options par rapport aux pactes.

Répartition des recettes

Les recettes du SITPI proviennent essentiellement des contributions des communes membres, par le biais des contingents obligatoires servant à financer le socle commun de compétences et des options couvrant des applicatifs optionnels. Les prestations de service, à l'origine essentiellement des prestations d'édition de factures TIP, font l'objet d'un budget annexe.

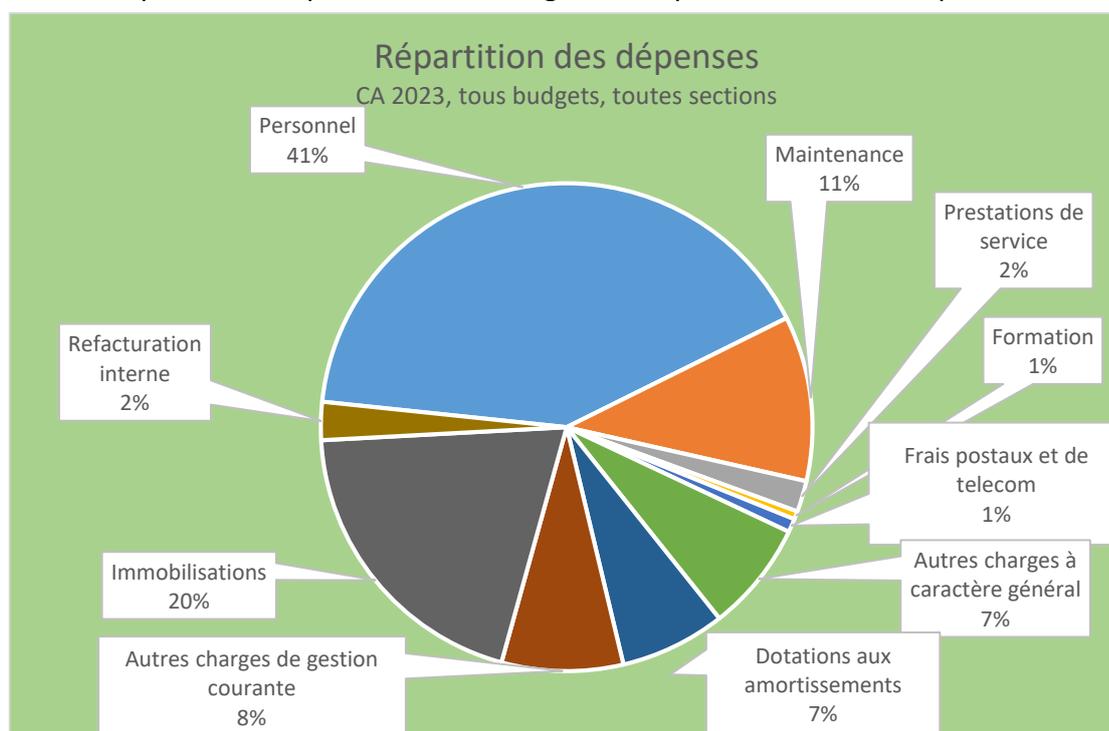


Les excédents générés en 2022 représentent une part importante des recettes (42% contre 32% en 2022). Cette situation va évoluer pour les budgets à venir, avec une utilisation d'une partie de ces excédents en 2023 pour intégrer les quatre nouvelles communes. Néanmoins ils restent suffisants pour, hors projet immobilier, consolider un fonds de roulement qui permettra d'investir toujours sans recours à l'emprunt.

Répartition des dépenses

La répartition des dépenses est fortement impactée par l'acquisition de matériels ayant été transférés à la commune de Saint-Martin-d'Hères. Néanmoins ce transfert, complété par le versement d'une soulte d'environ 99 000 € à la ville, fait que le départ de Saint-Martin-d'Hères est définitivement clos sur le plan financier.

La part des charges de personnel est de 41 % de l'ensemble des dépenses, mais de 45% des dépenses hors celles liées à ce transfert. Elle reste cependant stable, à 43 % par rapport à 2022. Les autres postes de dépenses évoluent également peu en termes de répartition.



Comptes administratifs 2023 (budget principal et budget annexe)

Les comptes administratifs 2023 du SITPI ont été votés le 20 juin 2024.

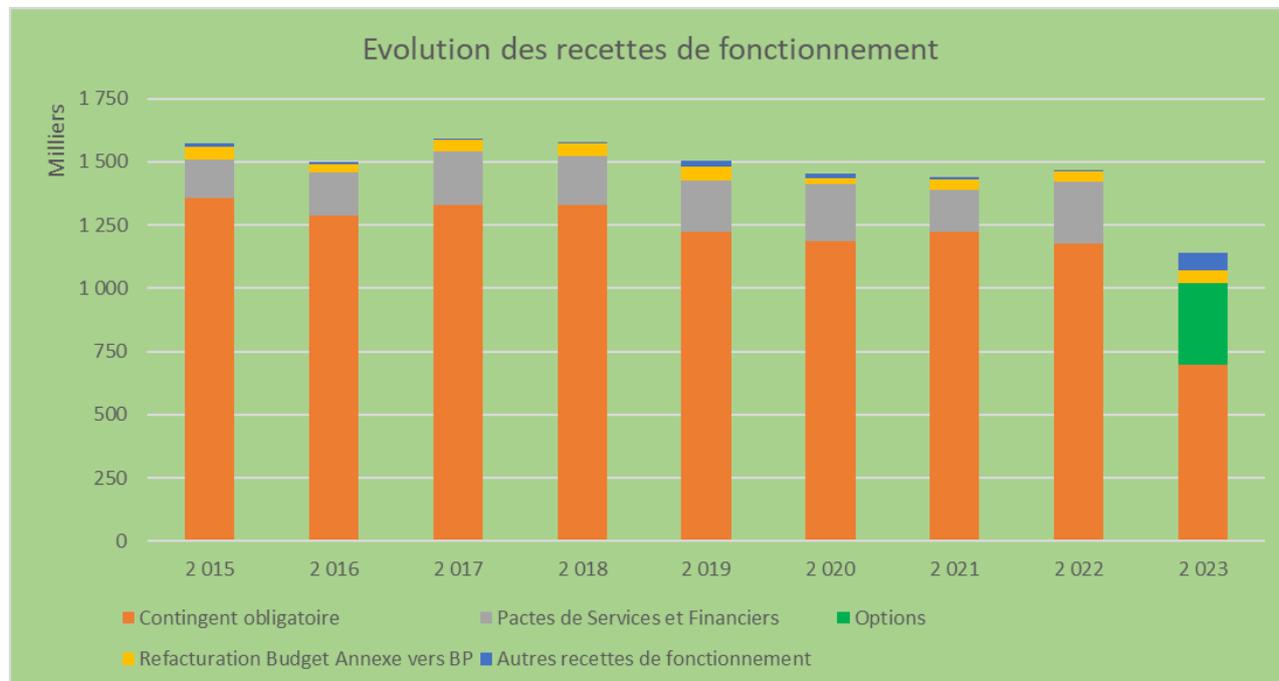
BUDGET PRINCIPAL	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 471 727,10
Personnel	796 885,52
Prestations de service	40 036,00
Maintenance	181 679,00
Formation	10 555,00
Loyer	50 000,00
Frais postaux et de telecom	13 200,00
Autres charges à caractère général	88 718,38
Dotations aux amortissements	135 255,13
Autres charges de gestion courante	155 398,07
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 534 985,67
Contingents	698 020,90
Options	321 539,00
Atténuations de charge, subventions et autres	65 774,18
Refacturation du budget annexe	49 000,00
Recettes exceptionnelles	4 800,00
Opérations transfert entre sections	84 444,00
<i>Excédents reportés de 2022</i>	<i>311 407,59</i>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	367 766,16
Immobilisations incorporelles	72 286,80
Immobilisations corporelles	295 479,36
Opérations transfert entre sections	84 444,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	770 181,03
FCTVA	13 367,06
Amortissement	135 255,13
<i>Excédents reportés de 2022</i>	<i>621 558,84</i>
BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICE	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	87 432,54
Maintenance	31 202,69
Frais postaux	4 210,00
Refacturation au budget principal	49 000,00
Autres charges à caractère général	3 019,85
Dotations aux amortissements	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	165 395,32
Prestations de service	165 038,11
<i>Excédents reportés de 2022</i>	<i>357,21</i>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18 998,00
Immobilisations corporelles	18 998,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	62 078,00
	0,00
<i>Excédents reportés de 2022</i>	<i>62 078,00</i>

Evolution des recettes du budget principal

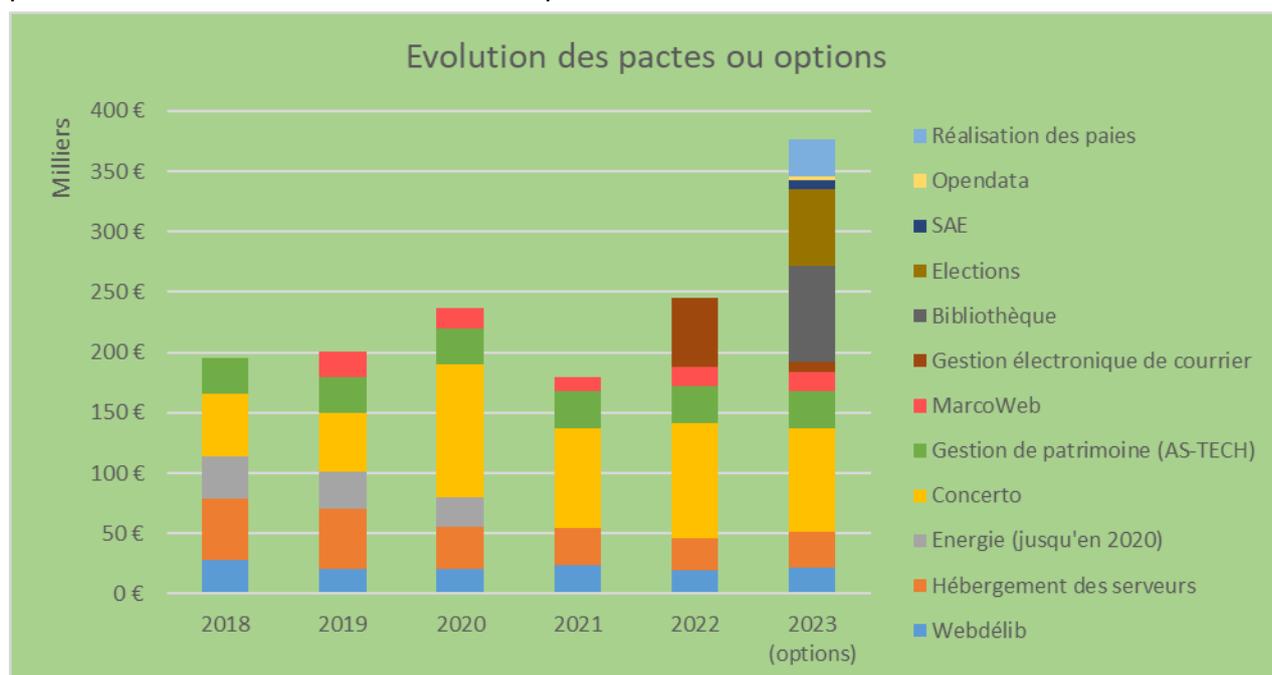
Les recettes du budget principal ont diminué en 2023 du fait du départ de Saint-Martin-d'Hères en décembre.

Les options ont remplacé les pactes, avec quelques nouvelles options. Ceci explique que les recettes liées à ces activités optionnelles augmentent en 2023.

Une recette exceptionnelle (amortissement de subventions) a également été comptabilisée en 2023.



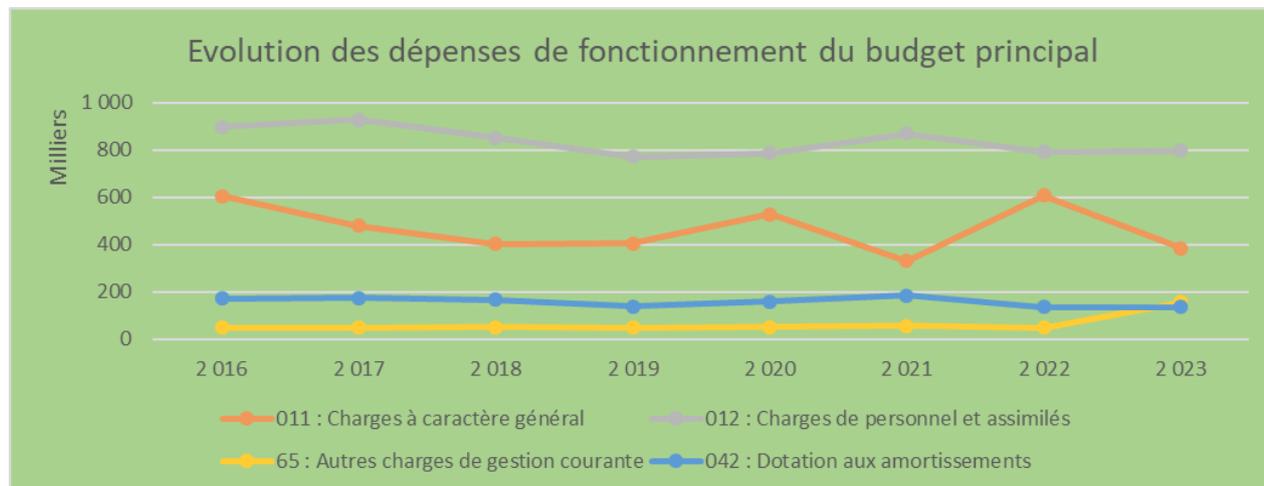
Les recettes liées aux options ont augmenté d'environ 54%, du fait de la création de nouvelles options pour des compétences sorties du socle obligatoire : bibliothèques et élections en janvier, SAE, opendata et réalisation des paies en septembre. Les pactes transformés en options ont vu leur montant rester stable, à l'exception de l'option GEC pour laquelle la phase projet n'apparaît plus dans le calcul du montant de cette option.



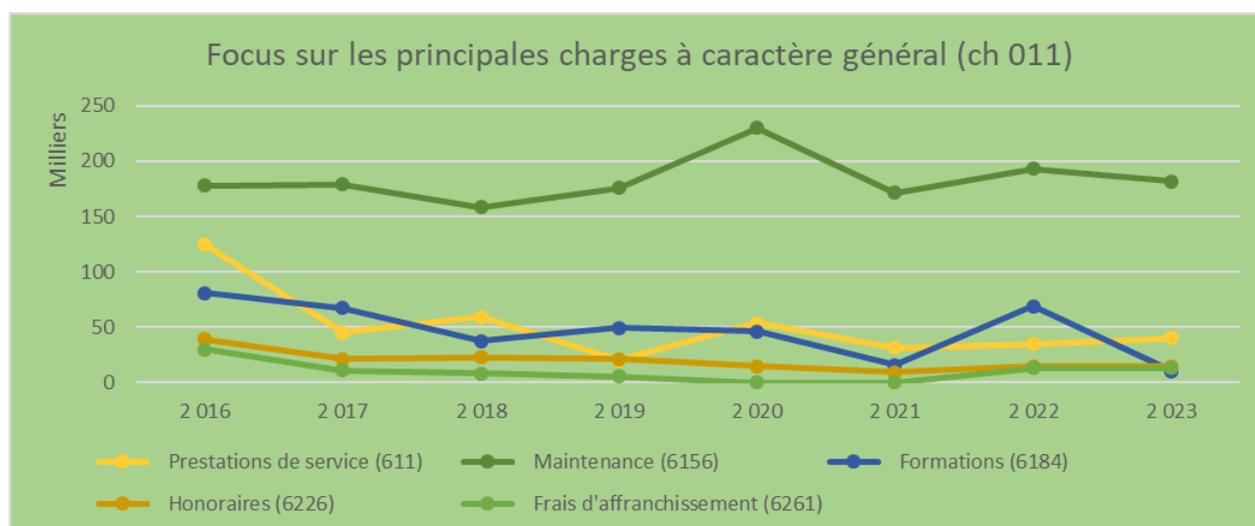
Evolution des dépenses du budget principal

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 7% environ par rapport à 2022, en grande partie grâce à la baisse des charges à caractère général.

Les charges de personnel se sont stabilisées, en particulier suite au gel d'un poste de technicien, et malgré les mesures gouvernementales prises en cours d'année 2023.



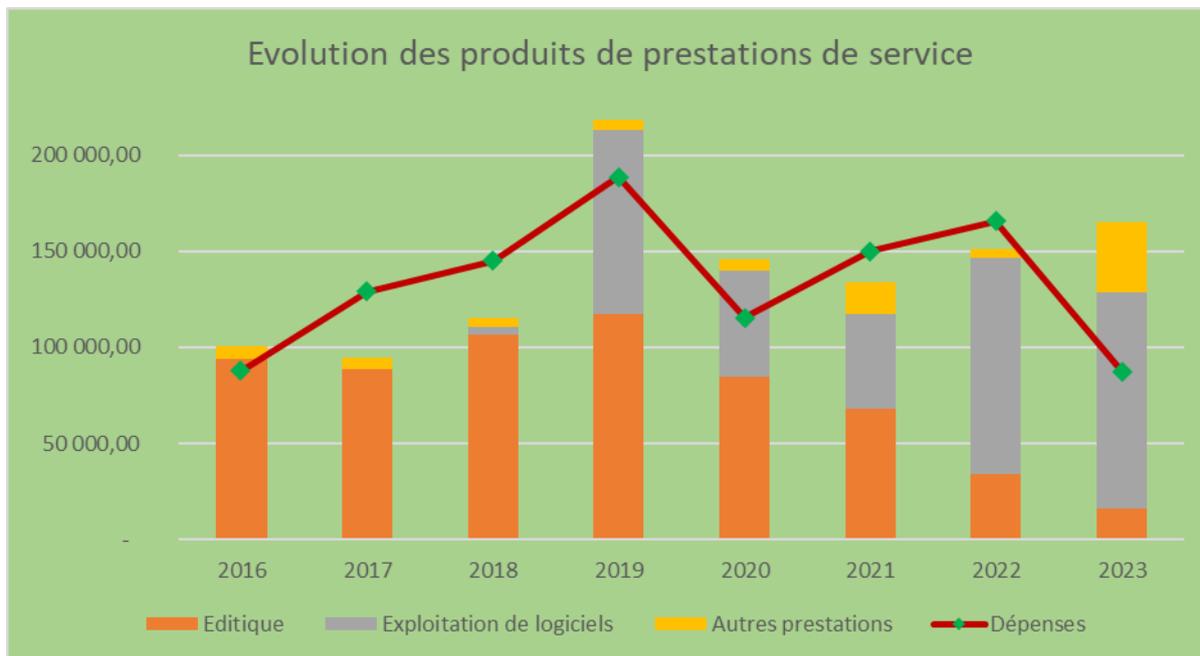
De nombreux postes de dépenses ont été diminués suite au départ de Saint-Martin-d'Hères (contrats de maintenance, prestations ...) et à l'arrêt des formations bureautiques à destination des communes membres.



Evolution du budget annexe « prestations de services »

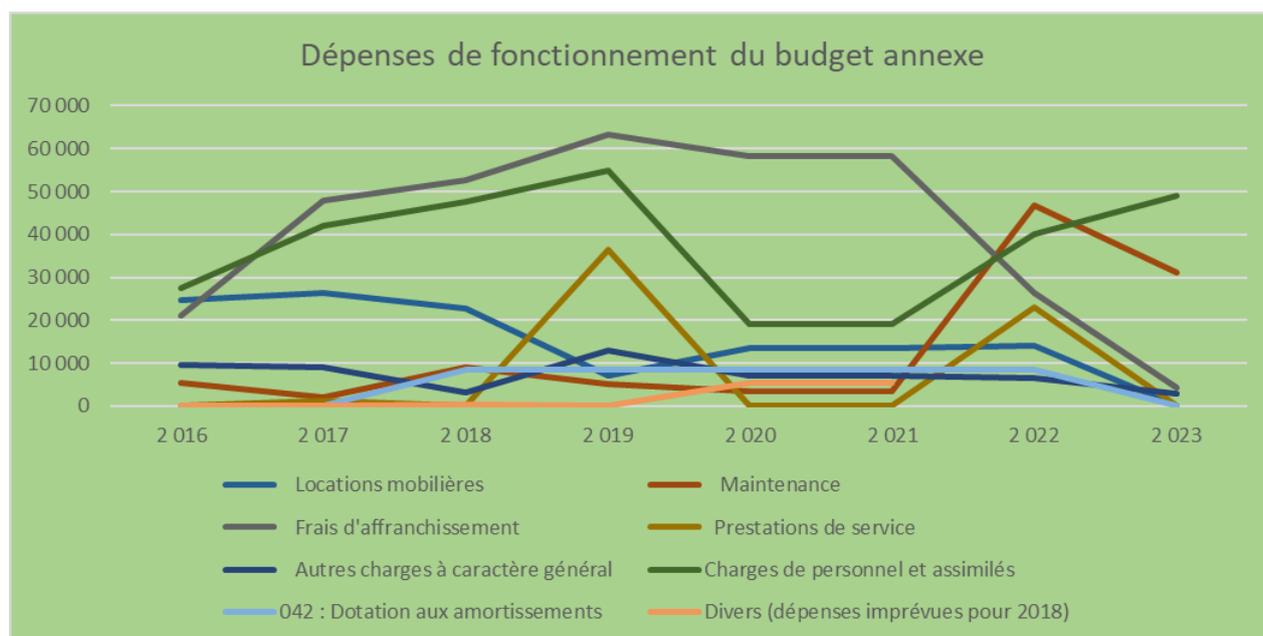
L'activité d'éditique s'est terminée fin 2022, et seules quelques factures générées en 2023 maintiennent des recettes pour cette activité.

La recette liée à la convention de coopération avec Saint-Martin-d'Hères pour la participation au réseau des bibliothèques est venue s'ajouter en 2023 aux produits du budget annexe.



Suite à l'arrêt des prestations d'éditique, les dépenses afférentes diminuent fortement : arrêt de la location de la machine à mise sous pli, des frais d'affranchissement et des achats de consommables.

La refacturation du personnel par le budget principal voit quant à elle une augmentation substantielle, conséquence des nouvelles activités autour du réseau des bibliothèques avec la commune de Saint-Martin-d'Hères.



ANNEXES : COMPTES ADMINISTRATIFS

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS DE SERVICES »
